



**SYMALIM
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT
ET LA GESTION DE L'ILE DE MIRIBEL JONAGE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 13 février 2023**

N° : 2023-08
OBJET : Cession de la parcelle ZA26 à la SAFER et régularisation de l'occupation du domaine avec la SAS GINKGO

Date de la convocation : **lundi 06 février 2023**

Secrétaire de Séance : **M. Ray**

L'an deux mille vingt-trois, le treize du mois de février, les membres du Comité Syndical du SYMALIM (syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel-Jonage) se sont réunis. Cette réunion a eu lieu au Grand Parc Miribel Jonage (Salle Séminaire).

Nombre de délégué-e-s : 30	Présent-e-s : 17	en droits de vote : 65.5
Nombre de droits de vote : 105	Pouvoirs : 4	en droits de vote : 13
	Votant-e-s : 21	en droits de vote : 80.5

Liste des présent-e-s :

nombre de votes /délégué-e

METROPOLE DE LYON	M. ATHANAZE	5 + 5
	M. BENZEGHIBA	5
	MME CREUZE	5 + 1
	MME DEHAN	5
	MME EL FALOSSI	5
	M. GOMEZ	5
	MME GROSERRIN	5
	M. QUINIOU	5
	M. RAY	5
	MME REVEYRAND	5
	M. SELLES	5
	M. VIEIRA	5
CONSEIL DEPARTEMENTAL AIN	M. GAITET	4
CCMP	M. LARIVE	1,5
	MME TERRIER	1,5
LYON	M. CHAPUIS	5,5 + 5.5
	MME TOMIC	5,5

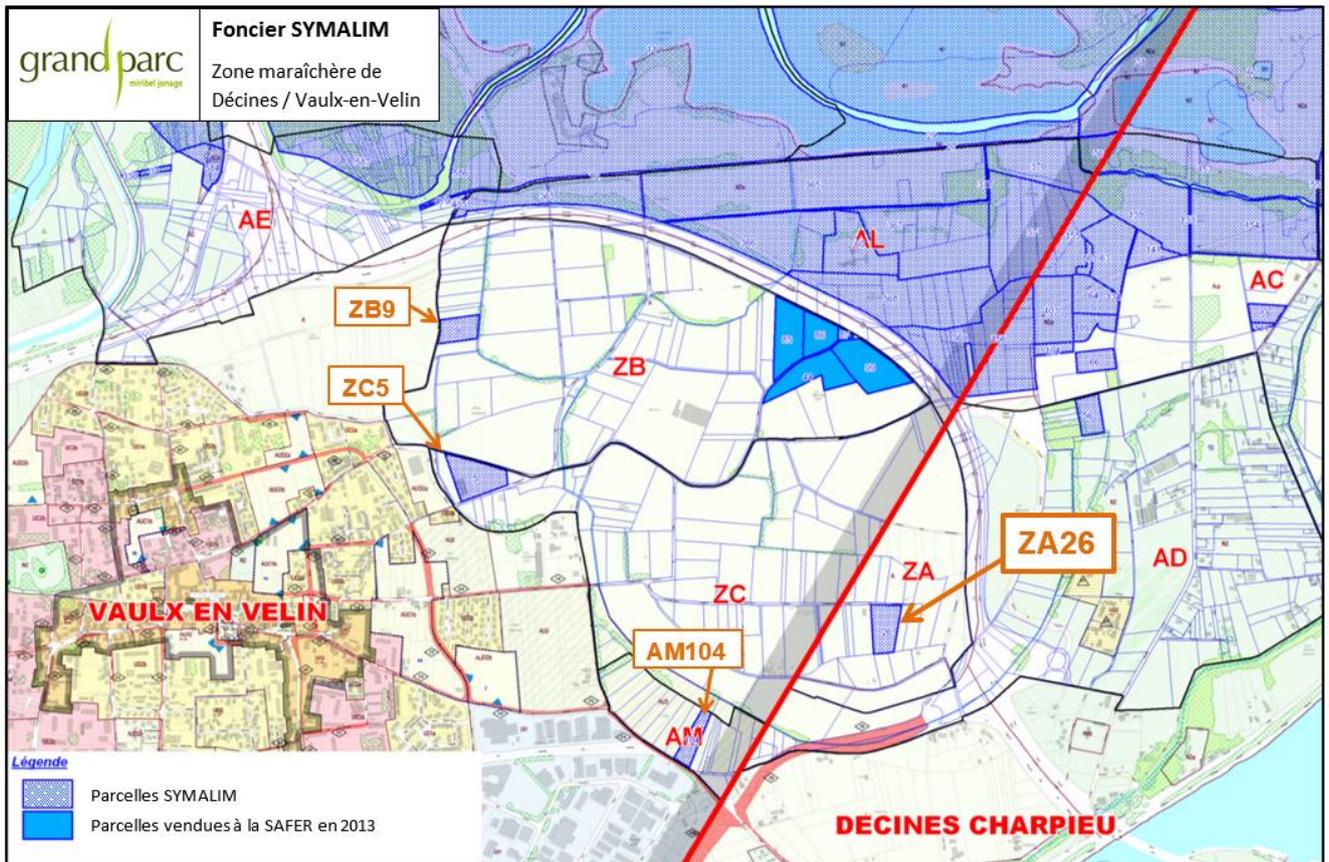
VILLEURBANNE	M. BRISSARD	4
	M. VERMEULIN	4
	M. COLLIAT (SUPPLEANT)	4
DÉCINES-CHARPIEU	MME FAUTRA	3
MEYZIEU	M. QUINIOU	3
VAULX-EN-VELIN	M. FISCHER	3
JONAGE	M. BARGE	2
MIRIBEL	M. LADOUCE	2
BEYNOST	M. MANCINI	1
JONS	MME LE GREN	1
NEYRON	M. BRIERE	1 + 1.5
NIÉVROZ	M. THIEBAUT	1
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	M. GOUBET	1
THIL	MME POMMAZ	1

Ont donné pouvoir:-

M. Thiebaut à Mme Cruze - Mme Gersperrin à M. Athanaze - M. Larive à M. Brière - Mme Tomic à M. Chapuis

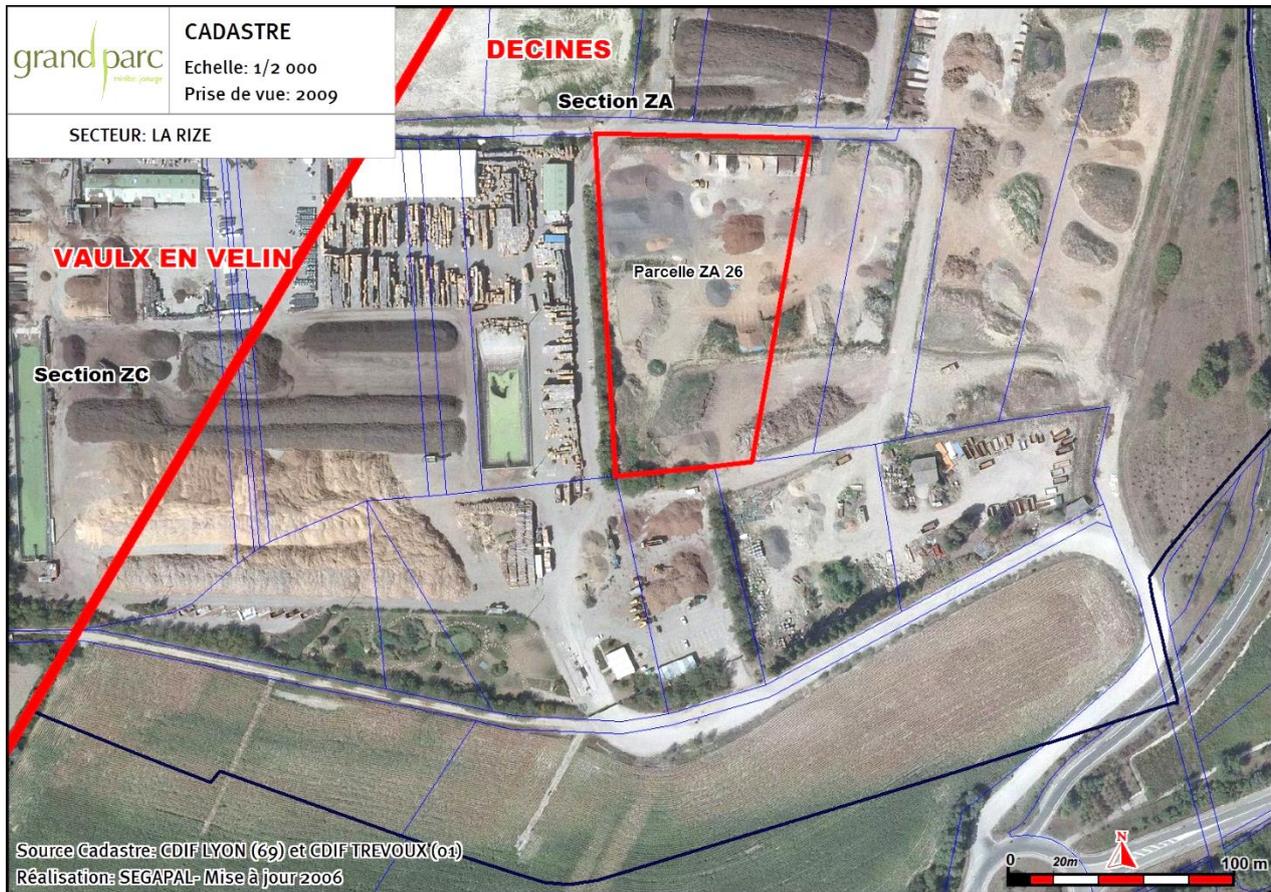
Madame la Présidente expose,

Le Symalim est propriétaire de plusieurs parcelles situées dans la zone maraîchère de Décines / Vaulx-en-Velin. Parmi celles-ci, la parcelle cadastrée ZA 26 sur le territoire de la commune de Décines Charpieu, d'une contenance d'un hectare treize ares et quatre-vingts centiares. Elle est située au Sud-Ouest de la Rocade Est, à proximité de l'échangeur n°5, au lieudit « le Machet » (voir plan ci-après).



Elle ne présente pas un intérêt stratégique direct pour l'aménagement et le développement du parc ou pour le Symalim.

Par ailleurs, elle se trouve enclavée au milieu de terrains utilisés par les établissements de la SAS GINKGO au sein du site Racine-Ecopole la Rize.



Plusieurs conventions d'occupation ont été conclues avec la SCEA Chateaufieux afin de régulariser l'occupation de cette parcelle.

Ce n'est plus le cas depuis le 1^{er} janvier 2018 car une négociation intégrant à la fois la vente de la parcelle et son occupation sur la période allant jusqu'à celle-ci avait été engagée, mais cette démarche n'a pas été menée à terme.

À la suite de nos derniers échanges, nous avons trouvé un accord consistant :

- Cession de la parcelle, non identifiée comme stratégique pour le Symalim, pour un montant de 46 500 €
- Régularisation de l'occupation de la parcelle pour la période 2018-2023 pour un montant de 18 000 € soit 3 000 €/an.

Vu l'exposé de la Présidente,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,
Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** Madame La Présidente à signer l'ensemble des actes afférents à la vente, dont la promesse de vente telle qu'annexé, de la parcelle dite « ZA26 », d'une surface totale de 1ha 13a et 80 ca comprenant un site de stockage au profit de la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER) pour un montant de 46 500,00 €.

- **AUTORISE** Madame La Présidente à signer le protocole transactionnel avec la société SAS GINKGO, telle qu'annexée afin de régulariser l'occupation de la parcelle dite « ZA26 », pour la période 2018-2023 pour un montant de 18 000,00 €

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

La Présidente
Catherine CREUZE

